

Conditions Générales de Vente (CGV) Boutique Applicables aux professionnels

1. **GÉNÉRALITÉS.** Le vendeur (« Boutique ») est la société identifiée sur la facture de vente. Les CGV s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes de produits ou prestations de service réalisées auprès de clients professionnels (ci-après « Client » ou « Vous »), définis comme toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel. Les CGV prévalent sur toutes autres clauses pouvant figurer sur les documents du Client. Ainsi, tout autre document de la Boutique n'a qu'une valeur informative. Les CGV peuvent toutefois être complétées par des conditions particulières ou les conditions propres des fournisseurs des produits et services achetés par le Client auprès de la Boutique. Le français est la seule langue proposée pour la conclusion du contrat.

2. **COMMANDES.** Si le Client passe une commande sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s), ou en cas de retard de paiement ou de dépassement d'encours, la Boutique pourra refuser la commande sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. La Boutique n'a d'autre obligation que de livrer des matériels et des logiciels conformes à la documentation technique remise au Client. La Boutique pourra opérer toute substitution ou modification aux spécifications des matériels et des logiciels commandés, pour autant que le fonctionnement de l'ensemble n'en soit pas substantiellement modifié, mais sans avoir l'obligation de modifier les matériels ou des logiciels livrés antérieurement ; ces modifications ne sauraient en aucun cas justifier l'annulation de la commande par le Client. La Boutique se réserve le droit d'annuler la commande en cas d'indisponibilité du produit. Il appartient au Client de vérifier si les produits achetés sont soumis à des réglementations internationales de contrôle de la destination finale, et s'ils ne peuvent être exportés ou réexportés en tout ou partie sans l'obtention préalable de licence(s) ou autorisation(s) du ou des pays concernés ; ce contrôle peut s'étendre aux matériels et rechanges livrés au titre du service après-vente, la documentation, les règles d'emploi et informations de toutes sortes liées à ces produits. La Boutique ne saurait être tenue responsable des retards, des imprécisions ou des modifications dans la réalisation du cahier des charges qui doit être fourni par le Client préalablement à la commande et sous sa seule responsabilité. Par ailleurs, le cahier des charges ne donnera lieu à un engagement de réalisation de la Boutique qu'à la condition d'avoir été soumis préalablement à la validation par signature des deux parties.

3. **PRIX.** Tous les prix s'entendent nets en euros, TVA et toutes autres taxes, frais de transport et d'assurance fret non compris, départ de la Boutique. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client. Sauf mention contraire sur le devis, sa durée de validité est de 7 (sept) jours

4. **PAIEMENT.** Aucun règlement ne saurait être considéré comme des arrhes. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. La Boutique ne gère aucun reliquat. Les éventuels avoirs sont utilisables 1 an à compter de leur date d'établissement ; au-delà ils ne sont ni remboursables ni compensables par imputation sur une facture. En cas de paiement échelonné, expressément accepté par la Boutique, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix. La Boutique peut retenir les marchandises concernées jusqu'à la représentation de la garantie du paiement. Tout encours ne sera accepté que dans sa limite d'autorisation préalablement accordée par la Boutique. Des pénalités de retard égales à cinq fois le taux d'intérêt légal sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture, sans que cette clause n'exclue des dommages et intérêts complémentaires. Tout retard de paiement entraîne le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sans écarter la possibilité d'appliquer une indemnisation complémentaire. Le Client ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues ni opérer une compensation. Tout retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme peut entraîner la suspension immédiate de livraisons et commandes. Le Client accepte sans réserve de recevoir les factures exclusivement par voie électronique, conformément à l'article 289 bis du code général des impôts.

5. **TRANSPORT.** Le matériel est toujours considéré comme vendu, réceptionné et accepté dans la Boutique. Les risques et périls du transport sont à la charge du Client.

Les délais de livraison/disponibilité sont donnés à titre indicatif et informatifs ; ils dépendent notamment de la disponibilité chez les fournisseurs et transporteurs. Même en cas d'acceptation écrite de délais fermes, la Boutique est dégagée de plein droit de tout engagement relatif aux délais en cas d'aléas techniques, défaillance des fournisseurs ou transporteurs, rupture de stock, force majeure, cas fortuit, inexactitude ou défaut de renseignement fourni par le Client, absence de règlement ou règlement incomplet, retards liés aux formalités douanières. Si la Boutique n'est pas en mesure de fournir le produit commandé, il sera proposé la livraison d'un produit équivalent ou un avoir de la valeur du produit indisponible.

6. **RÉCEPTION** – À la réception ou au retrait des marchandises, le Client doit immédiatement vérifier leur état et leur conformité par rapport à la commande. La réception/retrait sans réserve des produits commandés couvre tout vice apparent ou manquant.

7. **Préalablement**– Le Client s'engage à respecter les prérequis fournis par la Boutique et énoncés dans le devis de service qu'il aura préalablement dûment accepté.

Préparation du site d'installation du matériel : il incombe au Client, sous sa seule responsabilité et celle de l'entreprise choisie par lui, de faire exécuter à ses frais les préparatifs de l'installation du matériel. Ces préparatifs doivent correspondre aux recommandations de la Boutique et aux normes techniques en la matière. Dans le cas où le site ne serait pas conforme, la Boutique pourra refuser de livrer et/ou installer le matériel.

Installation : L'installation sur site est facturée en sus du prix de vente, conformément au tarif en vigueur à la date de la commande.

Réception du matériel : La mise en route du matériel par un technicien de la Boutique est constatée par le Client ou l'un de ses représentants. Elle a pour effet de s'assurer à partir des tests techniques du bon fonctionnement du matériel. Toute autre prestation non prévue au devis initial devra faire l'objet d'un nouveau devis. Le Client donne mandat à tout signataire des documents de réception des produits livrés, et dispense expressément la Boutique de vérifier la qualité de ce signataire.

8. RÉCLAMATION SERVICE APRÈS-VENTE.

Toutes les réclamations (défaut des marchandises remises, inexactitude dans les quantités, un vice apparent, un manquant, une référence erronée, etc.) doivent être formulées par écrit à la Boutique dans un délai de 3 jours à compter du retrait ou de la réception des marchandises, à défaut de quoi le droit à réclamation cessera d'être acquis. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité de cette réclamation. Le Client pourra demander le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de la Boutique sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ou à l'annulation de la commande. La réclamation ne suspend pas le paiement par le Client des marchandises concernées.

9. **GARANTIE.** La Boutique s'engage à réaliser ses obligations avec tout le soin requis à ce titre, conformément aux règles de l'art dans le cadre d'une obligation de moyens. Les matériels et logiciels sont utilisés sous la seule direction, le contrôle et la responsabilité du Client. En qualité d'intermédiaire distributeur ou revendeur de produits et services proposés des fournisseurs tiers, la Boutique ne fournit aucune garantie dans ce cadre ; les garanties accordées par ces fournisseurs n'engagent que ces derniers. Le Client s'engage à respecter les conditions imposées par ces fournisseurs et les constructeurs, disponibles sur simple demande à la Boutique.

10. **GARANTIE CONSTRUCTEUR.** – Pour les produits disposant d'une garantie spécifique constructeur (prise en charge de la garantie directement par le constructeur, ou garantie sur site, ou extension de garantie spécifique), le Client devra contacter directement le constructeur, sans passer par la Boutique, laquelle ne fournit aucune garantie contractuelle quant à ces produits sous réserve de la garantie commerciale de la Boutique. La Boutique refusera tout retour de marchandise dans ce cadre et ne pourra être tenue pour responsable d'une quelconque défaillance du constructeur dans le cadre de cette garantie.

11. **GARANTIE COMMERCIALE.** – Les produits vendus par la Boutique peuvent bénéficier d'une garantie commerciale particulière par la Boutique ; voir l'annexe contrat de garantie commerciale.

12. **GARANTIE LÉGALE.** – Au titre de la garantie des vices cachés, la Boutique ne sera tenue que du remplacement sans frais ou à la réparation des marchandises défectueuses sans que le Client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage des produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues. Cette garantie ne concerne que les vices cachés ; les Clients étant des professionnels, le vice caché s'entend comme un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par le Client. Un défaut de conception n'est pas un vice caché et les Clients sont réputés avoir reçu toutes les informations techniques relatives aux produits. Cette garantie est limitée aux 6 premiers mois d'utilisation et cesse de plein droit à l'issue de cette période et dès lors que le Client n'a pas averti la Boutique du vice allégué dans un délai de vingt jours calendaires à partir de sa découverte. La charge de la preuve de la date de découverte du vice incombe au Client. La Boutique ne sera tenue à aucune garantie d'éviction du fait des tiers.

13. **EXCLUSION DE GARANTIE.** – La Boutique ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou de l'altération des données ou programmes présents sur les matériels ou supports (disquettes, disques durs...) qui sont retournés pour une intervention technique, que les produits soient sous garantie ou non. Dans le cadre de la réparation d'un produit, la garantie de la Boutique se limite strictement à l'aspect matériel et ne couvre en aucun cas l'aspect logiciel. La Boutique s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses et la réparation des dommages

des marchandises fournies au Client par ses soins. Si le matériel ne peut être remplacé par un matériel identique, il sera proposé au Client un matériel équivalent ou supérieur. Dans ce dernier cas, le Client aura à s'acquitter de l'éventuelle différence de prix. Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité de la Boutique est strictement limitée aux obligations définies aux présentes conditions ou, le cas échéant, aux conditions expresses. La Boutique ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages matériels et immatériels qui interviendraient au cours du dépannage. La Boutique ne peut être responsable au titre de la garantie des pannes ou dommages résultant directement ou indirectement dans les cas suivants : les détériorations résultant de négligence, d'adaptations, d'erreur de raccordement, de manipulation, de réglages (autres que les réglages habituels de fonctionnement) ou d'utilisation inappropriée du produit qui ne respecte pas les instructions du fabricant et de la Boutique ; l'usage d'équipement non conforme aux spécifications techniques de la Boutique ou du Fabricant ou, plus généralement toute utilisation défectueuse ou maladroite ; toute modification ou transformation mécanique, électronique, électrique ou autre apportée à l'équipement ou à ses dispositifs de raccordement par toute tierce personne ; une mauvaise aération du matériel ou une installation impropre/incorrecte des logiciels ; des dommages résultant du défaut du système dans lequel le produit peut être incorporé ; les frais relatifs : à l'entretien périodique, à la réparation, au remplacement de pièces par suite d'usure normale, à la restauration, au recouvrement des données, ou à l'intervention d'un technicien à la demande du Client ; les réparations effectuées par des réparateurs non agréés par le Constructeur ou par la Boutique ; les dommages résultant d'accidents, de foudre, d'inondation, d'incendie ou tout autre cas de force majeure ; tout entreposage sans protection ou prolongé ; tout ajout de dispositif complémentaire ou l'utilisation de toutes pièces nécessaires pour l'exploitation de l'équipement non conforme aux spécifications techniques de la Boutique ou du Fabricant ; les mises à niveau et mises à jour, tant logicielles que matérielles ; si le modèle ou le numéro de série figurant sur le produit a été modifié ; en cas de faillite ou impossibilité de fourniture du Constructeur ; le Client ne peut se retourner contre la Boutique, laquelle n'assumera aucune responsabilité en matière de garantie sur les produits de ce constructeur. La Boutique décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'un défaut d'un produit non réparé par la Boutique.

14. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ. Le transfert de propriété des marchandises livrées au Client n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoire ou l'encaissement des traites acceptées ou d'autres titres émis aux fins de règlement du prix, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire est réputée non écrite. Le Client s'oblige personnellement à l'égard de la Boutique à ne pas disposer par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gage ou nantissement, des équipements achetés, avant le paiement. Cependant, quoiqu'encore non-proprétaire jusqu'au complet paiement du prix, le Client déclare assumer dès la livraison qui le constitue gardien, les risques quels qu'ils soient, et demeurer en conséquence responsable de tout dommage pouvant survenir aux équipements, même par cas fortuit ou force majeure. Le Client s'engage, pour le cas d'une procédure de redressement judiciaire affectant son entreprise, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont La Boutique revendique la propriété. À défaut, La Boutique a la faculté de faire constater l'inventaire par huissier de justice aux frais du Client. La Boutique pourra interdire au Client de procéder à la revente, la transformation ou l'incorporation des marchandises en cas de retard de paiement. Pour garantir les paiements non encore effectués et notamment le solde du compte du Client dans les écritures de la Boutique, il est expressément stipulé que les droits relatifs aux marchandises livrées, mais impayées se reporteront sur les marchandises identiques en provenance de la Boutique en stock chez le Client, sans qu'il soit besoin d'imputer les paiements sur une vente ou livraison déterminée.

15. CLAUSE RÉGULATOIRE. En cas de non-paiement et à moins que nous préférions demander l'exécution pleine et entière de la vente, nous nous réservons le droit de résilier la vente après mise en demeure, restée sans effet sous un délai de 48h, et de revendiquer les marchandises livrées/retraitées, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur et les versements effectués nous étant acquis à titre de clause pénale, sans préjudice de tous dommages et intérêts que la Boutique pourrait faire valoir à l'égard du Client.

16. RESPONSABILITÉ.

16.1. Plafond. Sous réserve des dispositions légales impératives, **LA RESPONSABILITÉ TOTALE ET CUMULÉE DE LA BOUTIQUE, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, EST LIMITÉE AU MONTANT PAYÉ PAR LE CLIENT À LA BOUTIQUE AU TITRE DE LA COMMANDE CONCERNÉE.**

16.2. Données. La responsabilité de la Boutique ne saurait être engagée en cas de survenance d'un quelconque dommage aux données du Client, ce dernier devant procéder à ses frais à la sauvegarde de celles-ci. Ces données ne seront en aucun cas réimplantées par la Boutique sur les matériels en cas de perte. La Boutique ne procède pas à un transfert ou à une sauvegarde des données du Client, sauf souscription spécifique de cette prestation.

16.2. Exclusions. En aucun cas, n'ouvriront droit à réparation de la part de la

Boutique les préjudices indirects et/ou immatériels ou moraux, à savoir notamment les préjudices financiers ou commerciaux tels que perte de bénéfice, perte de commande, perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image, interruption de service, ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en réclamation dirigée contre la Boutique par le Client du fait des dommages subis par un tiers.

La Boutique n'est pas tenue responsable des défauts de produit qui résultent d'erreur ou de négligence de la part des fournisseurs/constructeurs. La responsabilité de la Boutique ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits notamment pour cause d'incompatibilité de matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement ou remboursement ou mise en cause de la responsabilité de la Boutique. La Boutique intervient en qualité de vendeur et n'a d'autres obligations que celles afférentes à la vente des matériels et à la concession de ses logiciels. En conséquence, le Client est entièrement responsable de l'opportunité de l'introduction du système informatique choisi dans son entreprise, de son plan d'organisation, notamment des moyens humains et techniques mis en place pour assurer le fonctionnement du système et la sauvegarde des données. En outre, le Client assume seul la responsabilité de ses choix informatiques, notamment sur le plan de leur rentabilité. Le Client est également responsable de l'usage et de la destination du matériel et logiciel utilisé. Et plus particulièrement de la compatibilité du matériel ou logiciel avec d'autres matériels et logiciels avec lesquels ils sont destinés à fonctionner. Le Client est responsable de toute incidence directe ou indirecte, temporaire ou permanente que pourrait avoir l'installation d'un matériel ou logiciel sur un ensemble existant. En tout état de cause, la Boutique est déchargée de toute responsabilité et ne saurait être tenue à une indemnité dans les cas de force majeure. En cas d'inexécution ou mauvaise exécution de la prestation, chacune des parties pourra mettre en œuvre les stipulations relatives à la recherche d'une solution amiable et à défaut la clause résolutoire ; le Client renonce au bénéfice des articles 1217 à 1231-7 du Code civil, à l'exclusion de l'article 1223 : l'inexécution ou la mauvaise exécution d'une prestation par la Boutique ne pouvant donner qu'à diminution proportionnelle du prix, après mise en demeure

17. CLAUSE PRESTATAIRES. La Boutique peut faire appel à des prestataires pour exécuter toute ou partie des prestations. Le Client est informé sur simple demande des garanties et niveaux de service proposés par ces partenaires, lesquels lui sont opposables. En tout état de cause, si la responsabilité de la Boutique était engagée du fait de ses prestataires, le plafond de responsabilité prévu ci-dessus trouvera également à s'appliquer dans ce cas.

18. DROITS DE LICENCE DES LOGICIELS. Le Client est seul responsable de ses droits d'utilisation. Le Client n'acquiert aucun droit de propriété sur les logiciels inscrits au catalogue de la Boutique. La Boutique concède au Client un droit d'utilisation incessible sur les seuls matériels qu'il lui livre et qui sont identifiés dans le bon de livraison ou sur le contrat de maintenance. Ce droit d'utilisation cesse lors de la déconnexion ou de la mise au rebut des matériels identifiés, ou à l'issue des contrats d'abonnement.

19. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Tous les documents techniques, fiches produits, produits, photographies remis aux Clients demeurent la propriété exclusive du fournisseur ou de la Boutique, seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur ces documents. Sauf accord préalable écrit, les Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur ou de la Boutique.

20. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS. Les données collectées permettent d'effectuer notamment les opérations relatives à la gestion des Clients, des impayés et du contentieux, l'élaboration de statistiques commerciales, la prospection et d'opérations promotionnelles, la gestion des avis. Les bases légales de ces traitements de données sont respectivement l'exécution du contrat, l'intérêt légitime, le consentement. Les destinataires sont les services de la Boutique, ses sous-traitants, les autorités et auxiliaires de justice légalement habilitées à en recevoir communication. Les données sont conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités précitées, et conformément aux règles de conservation légale applicables en matière commerciale. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement, d'opposition, de retrait du consentement, de limitation du traitement de données le concernant, d'introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle. Pour exercer vos droits, écrivez à la Boutique.

21. REPRISE SANS FRAIS. Pour les produits concernés, la Boutique reprend ou fait reprendre sans frais pour son compte, les produits usagés dont l'utilisateur final se défait, dans la limite de la quantité et du type de produit vendu ou des produits qu'il remplace. Il est rappelé l'obligation de ne pas jeter les déchets concernés ci-dessus avec les déchets ménagers - qu'il existe des systèmes de collecte mis à votre disposition - des effets potentiels des substances dangereuses présentes dans certains déchets sur l'environnement et la santé humaine. Vous êtes informés des coûts unitaires supportés pour l'élimination des DEEE historiques grâce à l'éco-contribution.

22. **RÉFÉRENCES.** Sauf refus express du Client préalablement à la signature des présentes, la Boutique est autorisée à utiliser et reproduire le nom, le logo et la marque du Client sur tout support promotionnel au titre de référence commerciale ; à cet égard, le Client concède à la Boutique une licence mondiale, non exclusive, non transmissible, sans redevance, et révocable, pour la durée de protection de ses droits de propriété intellectuelle sur ses logos et marques, sur tout support. Le Client garantit avoir tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires et que cette utilisation par la Boutique n'affectera et n'enfreindra pas les droits d'un tiers.

23. **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.** Chaque Partie reconnaît qu'elle-même, ainsi que ses dirigeants, responsables, ou employés ne propose pas, ne promet pas, n'offre pas, n'autorise pas, ne sollicite pas ou n'accepte pas indument de paiement ou autre avantage (ni ne laisse penser qu'ils vont ou pourraient agir de la sorte dans le futur) dans des circonstances ayant un lien avec le contrat. Les Parties s'engagent à prendre toutes les mesures afin de s'assurer que leurs représentants légaux, leurs employés, leurs sous-traitants, leurs agents, ou toute partie tierce qu'elles missionneraient se soumettent aux mêmes engagements et respectent les lois anticorruptions en vigueur.

24. **CONVENTION DE PREUVE.** Toutes les données reprises dans les bases de données informatiques de la Boutique relatives notamment aux commandes, connexions et notifications envoyées, feront foi entre les parties jusqu'à preuve du contraire.

25. **PRESCRIPTION** – Par dérogation à l'article L110-4 du Code de commerce, aucune réclamation Client ne sera recevable passé un délai de 1 an à compter de la date de la commande.

26. **CONCILIATION préalable et obligatoire.** Les Parties déclarent leur intention de rechercher en priorité une solution amiable à tout litige résultant notamment de l'application ou de l'interprétation du présent contrat.

27. **MÉDIATION.** Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis au choix des parties au médiateur des entreprises ou à tout autre centre de médiation ou médiateur agréé par les deux parties. Les éventuels honoraires du médiateur seront partagés à parts égales entre les Parties

28. **CLAUSE D'ATTRIBUTION DE JURIDICTION. Tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties seront soumis au Tribunal de Commerce du siège de la Boutique ; la Boutique se réservant toutefois le droit de saisir le tribunal territorialement compétent dont relève le siège du Client.** L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

29. **DROIT APPLICABLE.** Le présent contrat est régi par la loi française.

Contrat de garantie commerciale applicable aux clients professionnels à compter du 14 octobre 2024

1. DÉFINITIONS ET OBJET DE LA GARANTIE COMMERCIALE

Définitions :

- « Prix d'Achat Initial » correspond au prix d'achat initial du produit concerné, toute remise attachée au produit déduite.
- « Pourcentage Applicable » correspond au pourcentage à prendre en compte en fonction de l'année de mise en œuvre de la garantie commerciale :
 - Durant la 1ère et 2^{ème} année après la facturation le pourcentage pris en compte est égal à 100 % ;
 - Durant la 3ème année après la facturation le pourcentage pris en compte est égal à 70 % ;
 - Durant la 4ème année après la facturation le pourcentage pris en compte est égal à 50 % ;
 - Durant la 5ème année après la facturation le pourcentage pris en compte est égal à 30 %.
- « Avoir » s'entend comme un avoir émis par la Boutique valable un an à compter de sa date d'émission et utilisable uniquement dans la Boutique.

Objet de la Garantie commerciale

Cet engagement a pour objet la réparation, le remplacement du produit, l'émission d'Avoir ou toute autre prestation de service en relation avec le produit, ou encore toute exigence énoncée dans la garantie commerciale.

2. QUI EST LE GARANT ?

- Le garant est la Boutique dont les coordonnées sont indiquées sur la facture.

3. COMMENT METTRE EN OEUVRE LA GARANTIE COMMERCIALE ?

En cas de dysfonctionnement, munissez-vous de la facture d'achat du produit concerné et contactez la Boutique.

Durant les trois (3) premières années après la livraison (gratuitement) ou durant la 4ème et la 5ème année après la livraison (uniquement en cas de souscription payante du Pack Confort) :

- D'une réparation si elle est possible, dans la limite d'un montant égal au Pourcentage Applicable sur le Prix d'Achat Initial ;
- À défaut, d'un remplacement sur la base de caractéristiques équivalentes ou supérieures et dans la limite d'un montant égal au Pourcentage Applicable sur le Prix d'Achat Initial ;
- À défaut, d'un Avoir d'un montant égal au Pourcentage Applicable sur le Prix d'Achat Initial.

Lorsque le produit n'est pas réparable et est remplacé ou fait l'objet d'un avoir ou d'un remboursement, le produit retourné est cédé à la Boutique.

4. COMBIEN COUTE LA GARANTIE COMMERCIALE ?

La garantie commerciale 3 ans est gratuite et s'applique par défaut à tous les produits vendus par la Boutique.

Le montant de la garantie commerciale 5 ans, dépendant du montant du panier, est disponible lors de la simulation de commande et repris sur la facture.

5. QUELLE EST LA DURÉE DE LA GARANTIE COMMERCIALE ?

Le produit est garanti :

- Les trois (3) premières années par la garantie commerciale
- La quatrième et la cinquième année par le Pack Confort en cas de souscription (payant)

6. QUELLE EST L'ÉTENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE COMMERCIALE ?

La garantie commerciale est applicable à tous les produits achetés auprès de la Boutique quel que soit le pays. En cas changement de localisation géographique par rapport à la commande initiale, les frais de transport aller et retour seront à la charge du client.

7. QUELLES SONT LES EXCLUSIONS DE GARANTIE COMMERCIALE ?

Les batteries, sujettes par nature à un vieillissement qui entraîne une baisse de leur autonomie, les accessoires et les pièces d'usures (comme par exemple, clavier, transformateur, charnière d'écran, ventilateur...) ainsi que les consommables, sont garantis dans les durées limites de la garantie initialement proposée par le constructeur.

Les produits reconditionnés et les pièces détachées hors catalogue standard utilisées dans le cadre de réparations sont également exclus des garanties commerciales.

Les produits ayant un prix unitaire supérieur ou égal à 3 000€ HT ne sont pas éligibles au Pack Confort pour les clients professionnels

Une panne déclarée après la date de fin de garantie n'est pas couverte par la garantie.

Un produit présentant un cas d'exclusion de garantie n'est pas couvert par la garantie, quel que soit le dysfonctionnement rencontré sur le produit.

Cas d'exclusion de la garantie commerciale :

- Dommages dus à un vice de matière ou de construction ;
- Panne résultat d'une utilisation non conforme aux préconisations d'emploi du manuel ou normes du fabricant ;
- Panne affectant ou résultant d'une pièce d'usure ;

- Panne affectant ou résultant de l'usage d'un accessoire externe au produit (comme boîtiers de transport, alimentations externes, câbles, télécommandes, charnière d'écran, ventilateur ...) ;
- Dommages esthétiques causés au produit (comme rayures, marquages, traces d'usures, égratignures ...) ;
- Dommages résultats d'un choc, d'une altération physique ou d'une cause extérieure (tel que foudre, dégât des eaux, incident nucléaire, ou tout autre cas de force majeure) ;
- Dommages résultats d'une oxydation, définie comme toute corrosion par effet chimique des composants, nuisant à son bon fonctionnement ;
- Identification du produit impossible de par l'absence ou l'effacement, total ou partiel, de son numéro de série ;
- Encrassement du produit suite au non-respect des conditions de nettoyage ou de ventilation ;
- Réparation ou modification du produit par toute personne étrangère à la Boutique ou au service technique agréé du fabricant ;
- Les produits vendus par les revendeurs : seul l'utilisateur final qui achète auprès de la Boutique bénéficie de la garantie commerciale.